

# PARC NATUREL RÉGIONAL DE MILLEVACHES EN LIMOUSIN

Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU SYNDICAL DU 24 JANVIER 2023

### DÉLIBÉRATION N° B.2023-1

### Education au territoire à destination du grand public – Concevoir et promouvoir le programme d'animation Grand Public 2023

Date de la convocation  
17/01/2023

**Le 24 janvier 2023 à 9h30**, le Bureau Syndical légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Felletin (23), sous la présidence de Monsieur Philippe BRUGERE.

#### Collège Régional

Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total des voix
BARAT Geneviève	x				
CAVITTE Pascal					
DELIBIT Sandra					
MICHON Marie-Hélène	x				
PLAZANET Mélanie		M.H. MICHON	x		
SERRE Françoise			x		
TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	1		3	6

#### Collège Départemental

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b>	ARFEUILLERE Christophe					
	CORNELISSEN Jacqueline	x				
	PETIT Christophe		J. CORNELISSEN	x		
<b>23</b>	DEFEMME Catherine	x				
	MARTIN Valéry			x		
<b>87</b>	LARDY Brigitte		P. BRUGERE	x		
	TOTAL = 6 x 2 voix chacun	2	2		4	8

#### Collège Intercommunal et Communal

##### Communautés de Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>HCC</b>	BRUGERE Philippe	x				
<b>VMM</b>	SAVIGNAC Sylvie			x		
<b>CGS</b>	NICOUX Renée	x				
<b>PV</b>	BOSDEVIGIE Jean-Pierre	x				
	TOTAL = 4 x 1 voix chacun	3			3	3

##### Communes

	Noms	Présents	Pouvoir à	Excusés	Total votants	Total voix
<b>19</b>	BOUDIN Clément					
	HORNEBECK Catherine	x				
	MIGNAUT Thomas					
	POUYAUD Bernard	x				
<b>23</b>	MAGRIT Gilles					
	MOUNAUD Patrick			x		
	SALVIAT Gérard	x				
<b>87</b>	LAHAYE Françoise	x				
	TOTAL = 8 x 1 voix chacun	4			4	4
	TOTAL EPCI et communes	7			7	7

**Participaient également à la réunion des salariés du PNR :**

Madame Juliette GIOUX (Directrice)  
Monsieur Guillaume RODIER (Responsable du Service Technique)  
Monsieur Olivier HUET (Responsable administratif)  
Madame Véronique GIESSLER (Assistante de direction)

**Code Projet : 7201 Programme animation Grand Public  
7202 Support et outils pédagogiques**

**Charte de Parc 2018-2033 :**

**Axe 3 – Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur**  
**Promouvoir et partager un territoire attractif et innovant**  
**Orientation 7 : Transmettre les savoirs du territoire**  
**Mesure 32 : concevoir un programme éducatif territorial**

**Projet de contrat de Parc 2018-2020 – Fiches action n°27.1 et 27.2**

**Le rapporteur expose :**

**Vu** le Code de l'environnement et notamment ses articles L. 333-1 et suivants ;  
**Vu** le décret n° 2018-1247 du 26 décembre 2018 portant classement du parc naturel régional de Millevaches en Limousin (région Nouvelle-Aquitaine) ;  
**Vu** la délibération n° 2016.3162 en date du 19 décembre 2016 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine définissant la politique régionale en faveur des Parcs naturels régionaux et fixant une feuille de route ;  
**Vu** la délibération n°2017.2607.SP en date du 18 décembre 2017 du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine approuvant les Contrats de Parcs naturels régionaux 2018-2020 ;  
**Vu** la délibération n°C.2021 -1 8 du Comité syndical du 14 septembre 2021 concernant la délégation d'attribution au Bureau syndical et au Président.

**Considérant :**

- la mission d'éducation et de sensibilisation du public aux enjeux du territoire, confiée au PNR ;  
- le projet de Charte 2018-2033, notamment l'axe 3 (Millevaches, territoire participatif et ouvert sur l'extérieur), en particulier la mesure 32 (concevoir un programme éducatif territorial).

**Contexte :**

---

Le programme d'animations grand public du Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin (PNR ML) s'inscrit dans une des missions phares de la charte du Parc, à savoir la sensibilisation du tout public aux patrimoines et la transmission des savoirs du territoire.  
Une pluralité d'actions sont menées par le PNR ML autour de grandes missions de gestion et de valorisation, et le programme d'animations grand public a notamment comme rôle de porter à connaissance ces missions au plus grand nombre, de vulgariser les manières de prendre en charge les enjeux du territoire, les objectifs qui s'y rapportent, les résultats escomptés et réels.

**Description du projet :**

---

**ACTION 1 : Programme d'animations**

Le programme d'animations annuel se poursuit en 2023, à travers deux sous-programmes :

1. Le programme d'animations « **Découvrez votre Parc** », centré sur les missions et actions du PNR ML en lien avec le travail des chargés de mission, sur l'ensemble du territoire.
2. Le programme d'animations « **Les Mardis à la Maison du Parc** » pour une mise en valeur des savoirs et savoir-faire du territoire, accueilli à la Maison du Parc à Millevaches.

Les animations sont menées par des prestataires éducatifs, spécialistes du territoire, qui proposent chaque année des animations autour de la biodiversité, des savoir-faire, des patrimoines, notamment via des animations sous forme de découvertes en déambulation, d'ateliers et de spectacles, (...) pour un ensemble riche et diversifié et adapté à la demande.

Ces animations se déroulent de mai à octobre, sont gratuites, adaptées au grand public et principalement en extérieur.

Une importante vigilance est apportée à la bonne répartition des animations sur les communes du territoire.

### Plan de financement prévisionnel

DEPENSES		RECETTES		
Prestations d'animation	17 700 €	Région NA	20%	3 600 €
Frais de bouche	300 €	FEDER Nouvelle-Aquitaine	60%	10 800 €
		Autofinancement PNR ML	20%	3 600 €
<b>TOTAL</b>	<b>18 000 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>18 000 €</b>

### **ACTION 2 : document de promotion du programme d'animation**

Pour le bon déroulement des animations, une communication adaptée est nécessaire via l'édition et la distribution d'un document de promotion recensant l'ensemble des animations.

Le bilan de la promotion des animations de 2022 et des différents moyens de communication mis en œuvre (affiches, réseaux sociaux, newsletters, agenda papier) démontre l'importance de l'**agenda papier** dans le travail de diffusion des animations au grand public. En effet, le public a majoritairement eu écho des animations par l'intermédiaire de ce document.

Par conséquent, il est proposé d'éditer à nouveau un agenda papier pour le programme d'animations 2023 qui recensera uniquement les animations portées par le PNRML.

### Proposition de plan de financement

DEPENSES		RECETTES		
Illustrations (libres d'usages) et impression	5 000 €	Région	30%	1 500 €
		Europe	60%	3 000 €
		PNR	10%	500 €
<b>TOTAL</b>	<b>5 000 €</b>	<b>TOTAL</b>		<b>5 000 €</b>

### **Proposition :**

Il est proposé aux membres du Bureau :

- de valider la coordination d'un programme d'animations grand public 2023, ainsi que l'édition d'un document de promotion ;
- de valider le plan de financement prévisionnel du programme d'animation 2023 et celui de l'édition et de l'impression du document de promotion des animations ;
- d'autoriser le Président à :

- prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
  - Procéder aux consultations publiques en vue de retenir les prestataires d'animations et aux prestataires d'illustrations et d'impression du document de promotion ;
  - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
  - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
  - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2023, au chapitre correspondant.

**LE BUREAU SYNDICAL,**

**Ayant entendu** l'exposé de son rapporteur,  
**Au vu des visas et considérants,**  
**Après en avoir délibéré,**

**DECIDE :**

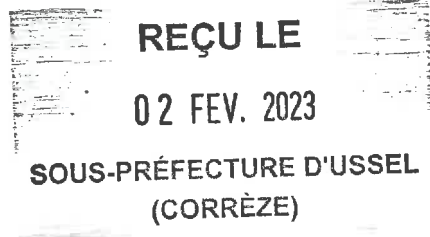
- de valider la coordination d'un programme d'animations grand public 2023, ainsi que l'édition d'un document de promotion ;
  - de valider le plan de financement prévisionnel du programme d'animation 2023 et celui de l'édition et de l'impression du document de promotion des animations ;
  - d'autoriser le Président à :
    - prendre toute décision concernant la passation et l'exécution des présentes actions et à engager les dépenses correspondantes ;
    - Procéder aux consultations publiques en vue de retenir les prestataires d'animations et aux prestataires d'illustrations et d'impression du document de promotion ;
    - solliciter les financements correspondants au plan de financement ;
    - signer tout document afférent à la bonne exécution de la présente opération ;
    - effectuer toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente action.
- de dire que les dépenses en résultant seront inscrites au budget de l'exercice 2023, au chapitre correspondant.

Nombre de délégués en exercice :

Présents : 11/ Votants : 14 (dont 3 pouvoirs) / Pour : Unanimité / Contre : 0 / Abstention : 0

Fait et Délibéré en Séance, les jours, mois et an ci-dessus  
 Pour Extrait certifié conforme  
 Le Président, Philippe BRUGERE

Le Président certifie que la présente délibération a été transmise en Sous-préfecture d'Ussel (19) au titre du contrôle de légalité le 02.02.23 Et qu'elle a été affichée le 02.02.23



*Ph. Brugere*

